

# Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 25 JUIN 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE VINGT-CINQ JUIN à dix-huit heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE ANDRE BLOT DE LA BOUËXIERE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 19 Juin 2018.

**Présents** : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANEL F., KERLOC'H A., LERAY-GRILL C., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., FRAUD E., GENOUËL J., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÜN F., SALAÜN R., VEILLAUX D.

**Absents** : Mmes BOURCIER V., LAMOUR E., LEPANNETIER-RUFFAULT V., MARCHAND-DEDELOT I., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DESRUES T., LAHAYE P., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S.

**Pouvoirs** : Mme BOURCIER V. à M. DESBORDES P-J., M. LAHAYE P. à M. LE ROUSSEAU G., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., M. MAILLARD M. à M. ORY G., M. MARCHAND S. à M. BARBETTE O., Mme MARCHAND-DEDELOT I. à M. PIQUET S.

**Secrétaire de séance** : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

### AFFAIRES GENERALES

#### Election de délégués au Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères « SMICTOM » du Pays de Fougères

Rapporteur : Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles L. 5711-1, L. 5711-2 et L. 5711-3 relatifs aux Syndicats Mixtes fermés, et les articles L.5211-18 à L.5211-20 sur les modifications statutaires,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Liffré étendu aux communes de Gosné, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon et Saint Aubin du Cormier ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 07 février 2017 portant statuts du SMICTOM du Pays de Fougères,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté,

- VU la délibération du comité syndical du SMICTOM du Pays de Fougères en date du 06 juillet 2017 portant modification des statuts de ce dernier,
- VU la délibération n°2017/115 du conseil communautaire du 10 juillet 2017 approuvant le projet de modification des statuts du SMICTOM de Fougères,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2017 portant approbation des statuts du SMICTOM de Fougères,
- VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 03/05/2018,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Au titre de ses compétences obligatoires, Liffré-Cormier Communauté exerce la compétence « *Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés* » en lieu et place des communes.

Suite à l'intégration au 1er janvier 2017 des communes de Gosné, Livré-sur-Changeon, Mézières-sur-Couesnon et Saint-Aubin-Du-Cormier dans son périmètre, Liffré-Cormier Communauté représente les Communes de Gosné, Saint-Aubin-du-Cormier et Mézières-sur-Couesnon par représentation substitution au sein du SMICTOM de Fougères.

Toutefois, par arrêté Préfectoral en date du 16 octobre 2017, les statuts du SMICTOM de Fougères ont été modifiés, et notamment son article 4 relatif au Comité Syndical. Il est ainsi dorénavant prévu que le syndicat sera administré par un comité constitué notamment de 5 représentants titulaires et de 5 suppléants pour Liffré-Cormier Communauté, conformément aux dispositions des articles L.5711-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales.

Il convient donc de désigner ses représentants.

Après appel à candidature, il est procédé au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **DESIGNE** les représentants suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gaël ROUSSIAUX	Jean-Michel MONNERIE
Ronan SALAÜN	Stéphane PIQUET
Olivier BARBETTE	Yvon LE CAER
Jean DUPIRE	Gilbert LE ROUSSEAU
Yves LE ROUX	Jérôme BEGASSE

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

